

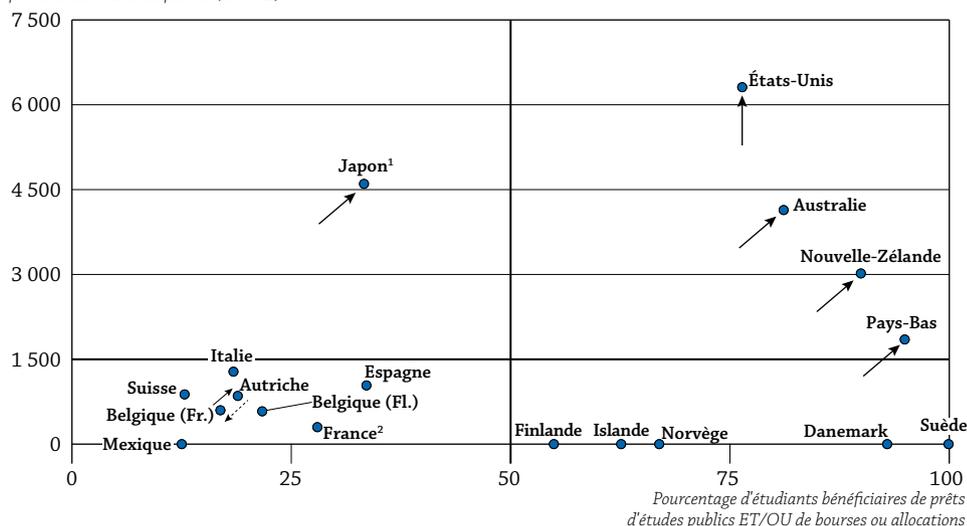
## QUELS SONT LES MONTANTS DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET DES AIDES PUBLIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE ?

- Les établissements publics facturent des frais de scolarité moyens supérieurs à 1 500 USD dans un tiers des pays dont les données sont disponibles, mais n'en facturent pas dans huit pays de l'OCDE.
- Dans 14 des 25 pays dont les données sont disponibles, les établissements publics peuvent facturer des frais de scolarité différents aux étudiants selon qu'ils sont ressortissants nationaux ou étudiants internationaux. Dans 14 des 25 pays dont les données sont disponibles, les frais de scolarité varient également selon le domaine d'études, en grande partie à cause de la variation du coût public des études.
- En moyenne, 21 % du budget public de l'enseignement tertiaire est consacré au financement des aides aux étudiants, aux ménages et à d'autres entités privées. En Australie, au Chili, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, les bourses et prêts d'études sont particulièrement bien développés, et les aides publiques aux ménages représentent au moins 29 % du budget public de l'enseignement tertiaire.

### Graphique B5.1. Rapport entre les frais de scolarité moyens demandés dans les établissements publics et la proportion d'étudiants bénéficiaires de prêts d'études publics ET/OU de bourses ou allocations dans l'enseignement tertiaire de type A (année académique 2008-09)

Ressortissants nationaux scolarisés à temps plein, en USD convertis sur la base des PPA

Frais de scolarité moyens demandés par les établissements publics (en USD)



1. Les frais de scolarité portent sur les établissements publics, bien que plus de deux tiers des étudiants fréquentent un établissement privé.

2. Les frais de scolarité moyens varient de 190 à 1 309 USD pour les programmes universitaires dépendant du ministère de l'Éducation.

Source : OCDE. Tableaux B5.1 et B5.2. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2011](http://www.oecd.org/edu/eag2011)).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932468077>

#### Lecture du graphique

Ce graphique montre la relation entre les frais de scolarité annuels facturés par les établissements et les aides publiques aux ménages au titre des frais de subsistance des étudiants dans l'enseignement tertiaire de type A. Les flèches indiquent si les frais moyens de scolarité et le pourcentage d'étudiants qui bénéficient d'aides publiques ont évolué à la hausse ou à la baisse depuis 1995 à la suite de réformes (traits pleins) et devraient évoluer à la hausse ou à la baisse à la suite de réorientations annoncées depuis l'année académique 2008-09 (traits en pointillé).

## ■ Contexte

Les choix des décideurs politiques concernant les frais de scolarité pratiqués dans les établissements d'enseignement tertiaire ont un impact à la fois sur les coûts à charge des étudiants et sur le budget des établissements. Comme les aides publiques aux étudiants et aux ménages couvrent une partie du coût privé de l'éducation et des dépenses annexes, elles constituent un moyen pour les pouvoirs publics d'encourager les individus, en particulier ceux de condition modeste, à poursuivre des études. C'est un moyen qui permet aux gouvernements d'œuvrer en faveur de l'égalité des chances dans l'éducation et d'améliorer l'accessibilité de cette dernière.

Dans ce contexte, l'impact des aides publiques doit, dans une certaine mesure, être évalué à la lumière des taux de réussite et des indicateurs de scolarisation et d'assiduité. Les aides publiques aux étudiants contribuent aussi largement au financement indirect des établissements d'enseignement. Le financement des établissements d'enseignement par l'intermédiaire des étudiants peut également avoir pour effet d'intensifier la concurrence entre ces établissements. En outre, les aides publiques au titre des frais de subsistance peuvent contribuer à l'élévation du niveau de formation, car elles se substituent aux revenus du travail et offrent ainsi aux étudiants la possibilité de travailler moins pour payer leurs études.

Le soutien financier apporté par les pouvoirs publics aux étudiants revêt de multiples formes : des aides octroyées selon des critères de ressources, des allocations familiales versées pour tous les étudiants, des allègements fiscaux accordés aux étudiants ou à leurs parents, et d'autres transferts aux ménages. Les aides accordées sans conditions particulières, comme les allègements fiscaux ou les allocations familiales, sont moins susceptibles d'aider les jeunes de condition modeste à poursuivre des études que les aides octroyées selon des critères de ressources. Elles peuvent toutefois contribuer à atténuer les disparités entre les ménages avec ou sans enfants scolarisés.

## ■ Autres faits marquants

- Parmi les pays de l'UE21 dont les données sont disponibles, **l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni (établissements privés subventionnés par l'État) sont les seuls où les ressortissants nationaux scolarisés à temps plein doivent s'acquitter de frais de scolarité supérieurs à 1 200 USD par an dans les établissements publics.**
- **Des frais de scolarité annuels modérés** dans l'enseignement tertiaire de type A (largement théorique) **ne vont pas nécessairement de pair avec le versement d'aides publiques à un pourcentage minime d'étudiants.** Dans l'enseignement tertiaire de type A, les frais de scolarité facturés aux ressortissants nationaux par les établissements publics sont négligeables dans les pays nordiques. Pourtant, plus de 55 % des étudiants y bénéficient de bourses, d'allocations et/ou de prêts d'études. La Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède figurent même parmi les huit pays où les taux d'accès sont les plus élevés dans l'enseignement tertiaire de type A.
- **Les pays de l'OCDE où les étudiants doivent s'acquitter de frais de scolarité et peuvent prétendre à des aides publiques d'un montant particulièrement élevé n'accusent pas de taux d'accès inférieurs à la moyenne dans l'enseignement tertiaire de type A.** À titre d'exemple, les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A sont parmi les plus élevés en Australie (94 %) et en Nouvelle-Zélande (78 %) et sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE (60 %) aux États-Unis (70 %), aux Pays-Bas (63 %) et au Royaume-Uni (61 %). Les chiffres plus élevés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande s'expliquent également par la présence massive d'étudiants en mobilité internationale.

## ■ Tendances

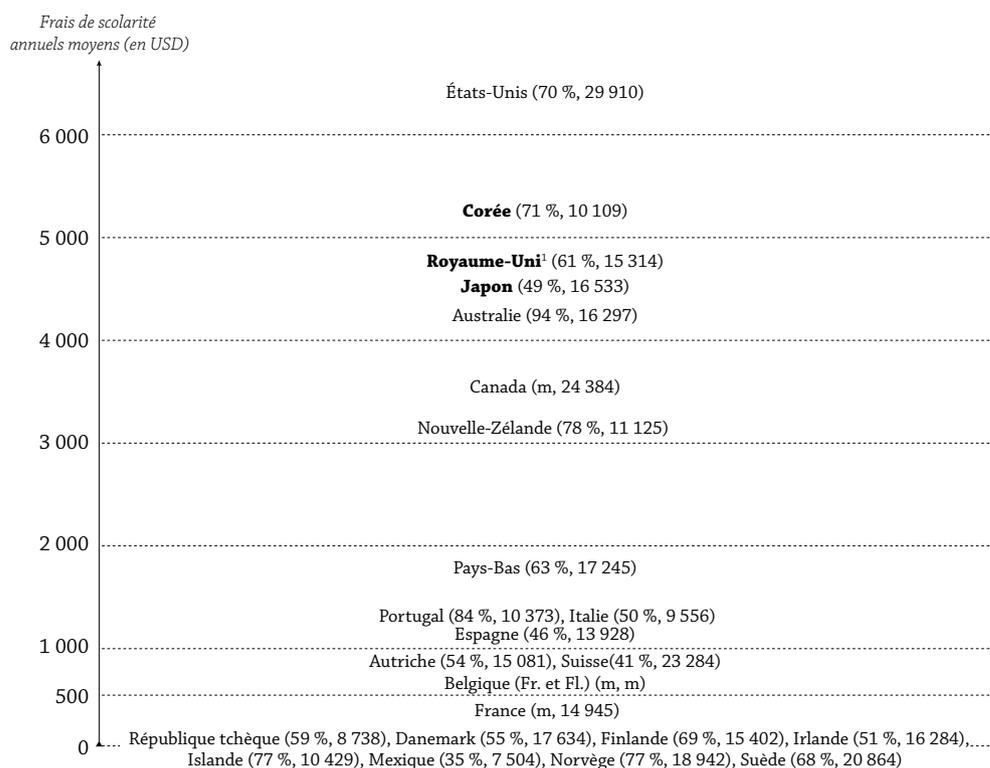
Depuis 1995, 14 des 25 pays dont les données sont disponibles ont réformé leur système de frais de scolarité. La plupart de ces réformes ont donné lieu à un accroissement des frais de scolarité moyens dans les établissements d'enseignement tertiaire. Ces réformes sont allées de pair avec une révision du niveau d'aides publiques aux étudiants dans ces 14 pays, sauf en Islande et en République slovaque (voir l'encadré B5.1 et le graphique B5.1).

## Analyse

### Frais de scolarité annuels à charge des ressortissants nationaux dans l'enseignement tertiaire de type A

La question de l'adéquation des frais de scolarité facturés par les établissements d'enseignement est au cœur des débats depuis de nombreuses années dans les pays de l'OCDE. D'une part, des frais de scolarité élevés présentent l'avantage d'augmenter les budgets à la disposition des établissements, mais, d'autre part, l'inconvénient de mettre les étudiants, surtout ceux de condition modeste, à rude épreuve – en particulier en l'absence de bons dispositifs d'aides publiques au titre du financement des études ou du remboursement de leur coût. Par ailleurs, des frais de scolarité très peu élevés, voire nuls, demandent davantage d'efforts aux établissements et aux pouvoirs publics pour préserver la qualité de l'enseignement. Cet enjeu a pris de l'importance avec l'accroissement massif des effectifs de l'enseignement tertiaire dans tous les pays de l'OCDE. Enfin, il peut être plus difficile encore pour les pouvoirs publics d'investir davantage dans l'éducation à cause de la crise économique.

**Graphique B5.2. Frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux scolarisés à temps plein par les établissements publics d'enseignement tertiaire de type A, en USD convertis sur la base des PPA (année académique 2008-09)**



**Remarque :** ce graphique ne tient pas compte des bourses, aides ou prêts qui peuvent financer en tout ou partie les frais de scolarité.

1. Il n'existe pas d'établissement public à ce niveau d'enseignement : la majorité des étudiants sont scolarisés dans des établissements privés subventionnés par l'État.

**Source :** OCDE. Tableaux B1.1a, B5.1 et indicateur C2. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2011](http://www.oecd.org/edu/eag2011)).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

**StatLink** <http://dx.doi.org/10.1787/888932468096>

#### Lecture du graphique

Ce graphique indique les frais de scolarité annuels convertis en équivalents USD sur la base des PPA. Dans les pays indiqués en gras, les frais de scolarité portent sur les établissements publics, bien que plus de deux tiers des étudiants fréquentent un établissement privé. Le taux net d'accès et les dépenses par étudiant (en USD) dans l'enseignement tertiaire de type A (2008) sont indiqués en regard des pays.

Les frais de scolarité moyens facturés par les établissements publics varient considérablement dans l'enseignement tertiaire de type A. Les établissements publics ne facturent pas de frais de scolarité dans les cinq pays nordiques (au Danemark, en Finlande, en Islande, en Norvège et en Suède), au Mexique et en République tchèque. L'Irlande pourrait être classée dans cette catégorie, car les frais de scolarité facturés par les établissements publics sont directement payés par les pouvoirs publics (pour les étudiants originaires de l'Union européenne inscrits à temps plein dans un programme du premier cycle de l'enseignement tertiaire). Par contraste, dans un tiers des pays dont les données sont disponibles, les établissements publics (ou les établissements privés subventionnés par l'État) facturent aux ressortissants nationaux des frais de scolarité supérieurs à 1 500 USD ; ce montant est même supérieur à 5 000 USD en Corée et aux États-Unis. Parmi les pays de l'UE21 dont les données sont disponibles, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni sont les seuls où les ressortissants nationaux scolarisés à temps plein doivent s'acquitter de frais de scolarité supérieurs à 1 200 USD par an (voir le tableau B5.1 et le graphique B5.2).

### **Différenciation des frais de scolarité selon la nationalité et le domaine d'études**

Les politiques nationales en matière de frais de scolarité et d'aides financières aux étudiants visent généralement tous les étudiants scolarisés dans les établissements du pays. Elles tiennent également compte des étudiants en mobilité internationale. Conjuguées à d'autres facteurs, les différences de frais de scolarité et d'aides financières entre les ressortissants nationaux et les étudiants en mobilité internationale peuvent avoir un impact sur les flux d'étudiants en mobilité internationale, soit en encourageant les étudiants à se rendre dans certains pays, soit en les en dissuadant (voir l'indicateur C3).

Dans près de la moitié des pays dont les données sont disponibles, les frais de scolarité facturés par les établissements publics varient parfois entre les étudiants qui suivent la même formation selon qu'ils sont des ressortissants nationaux ou des étudiants en mobilité internationale. En Autriche, par exemple, les frais de scolarité moyens facturés par les établissements publics aux étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'UE ou de l'Espace économique européen (EEE) représentent le double de ceux facturés aux ressortissants de ces pays. Cette forme de différenciation s'observe également en Australie, au Canada, aux États-Unis, en Irlande, en Nouvelle-Zélande (sauf pour les doctorants étrangers), aux Pays-Bas, en Pologne (uniquement dans les établissements publics), en République slovaque, au Royaume-Uni, en Slovénie et en Suisse. Elle est appliquée au Danemark (depuis l'année académique 2006-07) et en Suède (depuis 2011). Dans ces pays, les frais de scolarité varient selon la nationalité ou le pays de résidence (voir l'indicateur C3 et l'encadré C3.3).

Les frais de scolarité varient aussi en fonction du domaine d'études dans plus de la moitié des pays dont les données sont disponibles. Échappent à ce constat l'Autriche, la Belgique (Communauté flamande et Communauté française), le Japon (dans les universités nationales), le Mexique, les Pays-Bas, la Slovénie et la Suisse, ainsi que les pays nordiques, où toute différenciation entre les domaines d'études est exclue dans les établissements d'enseignement tertiaire de type A puisque ceux-ci ne facturent pas de frais de scolarité. La différenciation des frais de scolarité dépend essentiellement du coût public des études (en Irlande, en Italie, en Nouvelle-Zélande, en Pologne et en République slovaque, par exemple). Dans ces pays, plus le coût des études est élevé, plus les frais de scolarité facturés par les établissements sont élevés.

Dans quelques pays, en revanche, c'est la priorité accordée à des domaines d'études spécifiques qui justifie la différenciation des frais de scolarité. En Australie, la différenciation s'opère en fonction de la pénurie de compétences sur le marché du travail. En Islande et au Royaume-Uni, les frais de scolarité varient en fonction des domaines d'études à cause de la variation du coût des études et de la situation sur le marché du travail (voir l'encadré B5.1).

### **Frais de scolarité annuels dans les établissements privés**

Les frais de scolarité annuels facturés par les établissements privés varient sensiblement entre les pays ainsi qu'au sein de ceux-ci. Dans la plupart des pays, les frais de scolarité sont plus élevés dans les établissements privés que dans les établissements publics. La Finlande et la Suède sont les seuls pays où ni les établissements publics, ni les établissements privés ne facturent de frais de scolarité. En règle générale, les différences qui s'observent au sein même des pays sont les plus marquées dans les pays où les établissements privés indépendants accueillent les pourcentages les plus élevés d'étudiants dans l'enseignement tertiaire de type A.

À titre de comparaison, les frais de scolarité varient moins entre les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État qu'entre les établissements publics et les établissements privés indépendants dans la plupart des pays. En Autriche, les frais de scolarité ne varient pas entre les deux types d'établissements. Ce phénomène s'explique en partie par le fait que les établissements privés indépendants jouissent d'une plus grande autonomie que les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État.

### Aides publiques aux ménages et aux autres entités privées

Tous niveaux d'enseignement confondus, les pays de l'OCDE consacrent, en moyenne, 0.5 % de leur PIB aux aides publiques aux ménages et aux autres entités privées. La part du budget de l'éducation qui est affectée aux aides aux ménages et aux transferts aux autres entités privées est nettement plus élevée dans l'enseignement tertiaire (0.3 % du PIB) que dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire (moins de 0.2 % du PIB). Dans l'enseignement tertiaire, les aides les plus élevées en pourcentage du PIB s'observent en Norvège (1.3 % du PIB). Viennent ensuite la Nouvelle-Zélande (0.8 %), le Danemark (0.6 %), la Suède (0.5 %), le Royaume-Uni (0.5 %), les Pays-Bas (0.4 %) et l'Autriche (0.4 %) (voir le tableau B5.3 et le tableau B5.4 disponible en ligne).

Dans les pays de l'OCDE, les aides aux ménages et les transferts aux autres entités privées représentent, en moyenne, 21 % du budget public de l'enseignement tertiaire (voir le graphique B5.3). En Australie, au Chili, au Danemark, au Japon, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède, ces aides et transferts représentent plus de 25 % du budget public de l'enseignement tertiaire. L'Argentine, la Pologne et la République tchèque sont les seuls pays à affecter aux aides aux ménages moins de 5 % de leurs dépenses publiques au titre de l'enseignement tertiaire. Toutefois, dans ces deux derniers pays, les subventions au titre de l'aide aux étudiants sont versées directement aux établissements qui sont chargés de les répartir entre les étudiants (voir le tableau B5.3).

### Politiques nationales de financement de l'enseignement tertiaire

Les pays n'envisagent pas tous le financement de l'enseignement tertiaire sous le même angle. Cette section propose une taxinomie des différentes politiques de financement de l'enseignement tertiaire adoptées par les pays dont les données sont disponibles. Les pays sont regroupés selon deux axes distincts : le premier axe porte sur la mesure dans laquelle les coûts sont partagés, c'est-à-dire la contribution financière demandée aux étudiants et/ou à leur famille dans l'enseignement tertiaire de type A ; le deuxième axe concerne les aides publiques dont bénéficient les étudiants à ce niveau d'enseignement.

#### Encadré B5.1. Évolution de la politique en matière de frais de scolarité et d'aides publiques aux étudiants depuis 1995

Depuis 1995, plus de la moitié des 25 pays dont les données sont disponibles ont entrepris de réformer leur système de frais de scolarité (et d'aide aux étudiants), mais ont adopté des approches différentes. Des frais de scolarité ont été instaurés dans certains *Länder* allemands. Les frais de scolarité ont augmenté en Australie, en Autriche, aux États-Unis, au Japon, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, au Portugal et au Royaume-Uni. De même, au Danemark, en Irlande et en République slovaque, les frais de scolarité à charge des étudiants en mobilité internationale ont augmenté (seuls les étudiants en mobilité internationale doivent s'acquitter de frais de scolarité).

La plupart des pays ont instauré en même temps des systèmes qui limitent le niveau des frais de scolarité facturés par les établissements dans l'enseignement tertiaire de type A ou qui les différencient, parfois à l'échelle de l'entité fédérée ou de la région si la politique en matière de frais de scolarité varie au sein même des pays (comme au **Canada**). Ces politiques peuvent consister à fixer les frais de scolarité en fonction des perspectives sur le marché du travail, pour qu'ils soient moins élevés dans des domaines d'études où la main-d'œuvre est en pénurie, en vue d'attirer davantage d'étudiants (en **Australie**, par exemple), ou à fixer un plafond pour que les étudiants issus d'un milieu socio-économique défavorisé aient accès à l'enseignement tertiaire (en **Italie**), ou encore à geler temporairement les frais de scolarité en échange de subventions plus élevées de l'État (en **Nouvelle-Zélande**).

...

Quelques pays ont même réduit les frais de scolarité. En **Autriche**, les frais de scolarité instaurés à compter de l'année académique 2001-02 ont été supprimés pour la majorité des étudiants en 2009 ; en **Irlande**, les frais de scolarité à charge de la plupart des étudiants de premier cycle scolarisés à temps plein sont acquittés par l'État depuis l'année académique 1995-96 *via* un transfert aux établissements publics. En **Hongrie** (pays non inclus dans le tableau ci-dessous), un système global de frais de scolarité a été instauré en 1996, mais a été aboli en 1998. Depuis lors, un système hybride est appliqué : une partie des étudiants peuvent suivre des études gratuitement grâce à une subvention de l'État, mais les autres étudiants paient une « contribution à la formation ». Le statut des étudiants est en grande partie déterminé lors de la procédure de candidature et d'admission.

	Réformes mises en œuvre depuis 1995	Réformes combinées avec le changement du niveau d'aide publique aux étudiants	Différenciation des frais de scolarité entre les ressortissants nationaux et les étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement tertiaire	Différenciation des frais de scolarité en fonction des domaines d'études dans l'enseignement tertiaire
Australie	Oui	Oui	Oui	Oui
Autriche	Oui	Oui	Non	Non
Belgique (Fl.)	Oui	Non	Oui	Non
Belgique (Fr.)	Non, jusqu'en 2008-09	Non	Oui	Non
Canada	Oui	Oui	Oui	Oui
Danemark	Oui	Oui	Oui	Non
Finlande	Non	Non	Non	Non
France	Non	Non	Non	Oui
Islande	Oui	Non	Non	Oui
Irlande	Oui	Oui	Oui	Oui
Italie	Oui	Oui	Non	Oui
Japon	Oui	Oui	Non	Non
Corée	Oui	Oui	Non	Oui
Mexique	Non	Non	Non	Non
Pays-Bas	Oui	Oui	Oui	Non
Nouvelle-Zélande	Oui	Oui	Oui	Oui
Norvège	Non	Non	Non	Non
Pologne	Oui	Oui	Oui	Oui
Rép. slovaque	Oui	Non	Oui	Oui
Slovénie	Non	Non	Oui	Non
Espagne	Non	Non	Non	Oui
Suède	Non	Non	n.d.	n.d.
Suisse	Non	Non	Oui	Non
Royaume-Uni	Oui	Oui	Oui	Oui
États-Unis	Non	Non	Oui	Oui

### Les réformes des frais de scolarité se conjuguent généralement à des réformes de l'aide aux étudiants.

La réforme de l'aide aux étudiants vise généralement à améliorer l'accès des individus de condition modeste à l'enseignement tertiaire, à réduire les problèmes financiers de tous les étudiants *via* des bourses ou des prêts d'études, ou encore à instaurer des taux variables de contribution. Ces réformes ont été entreprises en **Australie**, en **Autriche** et au **Canada**. Un prêt spécifique aux frais de scolarité a même été instauré aux **Pays-Bas**. Dans d'autres pays, les établissements d'enseignement tertiaire bénéficient d'un budget public plus élevé. C'est le cas en **Nouvelle-Zélande**, où le gouvernement a imposé le gel des frais de scolarité dans les établissements d'enseignement entre 2001 et 2003, en échange d'une augmentation proportionnelle des subventions aux étudiants. Ces politiques limitent le coût des études à charge des étudiants, mais apportent aux établissements un financement de remplacement qui leur permet de faire face au manque à gagner résultant du gel des frais de scolarité.

Seuls quelques pays, en l'occurrence la **Belgique (Communauté flamande)** et la **République slovaque**, n'ont pas doublé la réforme du système des frais de scolarité d'une réforme du système d'aide aux étudiants. En **Belgique (Communauté flamande)**, la réforme de 1997 a consisté à assouplir le système de frais de scolarité qui se basait sur les unités de valeur des formations. En **République slovaque**, la réforme a consisté à permettre aux établissements de facturer des frais de scolarité aux étudiants scolarisés à temps partiel et aux étudiants qui dépassent la durée théorique de leur formation.

Il n'existe pas de modèle unique de financement de l'enseignement tertiaire de type A. En effet, le pourcentage d'étudiants bénéficiaires d'aides publiques et/ou le montant moyen de ces aides peuvent varier entre des pays où les établissements d'enseignement tertiaire de type A facturent des frais de scolarité d'un montant comparable (voir les tableaux B5.1, B5.2 et B5.3, le tableau B5.4 disponible en ligne et le graphique B5.1). De plus, les frais de scolarité applicables dans l'enseignement tertiaire ont été réformés dans de nombreux pays de l'OCDE depuis 1995, et certains pays ont changé de catégorie durant cette période (voir l'encadré B5.1 et le graphique B5.1).

### **Modèle 1 : Les pays où les frais de scolarité sont peu élevés, voire nuls, et où les étudiants bénéficient d'aides généreuses**

Ce profil est celui des pays nordiques (le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède). Dans ces pays, les frais de scolarité ne constituent guère, voire pas du tout, un obstacle financier à la poursuite d'études tertiaires, et les aides aux étudiants sont élevées. Le taux moyen d'accès à l'enseignement tertiaire de type A (69 %) de ces pays est supérieur à la moyenne de l'OCDE (60 %) (voir l'indicateur C2). Dans l'enseignement tertiaire de type A, les frais de scolarité facturés aux ressortissants nationaux sont négligeables dans les établissements publics. Par ailleurs, plus de 55 % des étudiants en formation tertiaire de type A peuvent prétendre à des bourses, à des allocations ou à des prêts d'études publics pour financer leurs études ou leurs frais de subsistance (voir les tableaux B5.1 et B5.2, et le graphique B5.1).

Dans les pays nordiques, l'impôt sur le revenu et le budget public de l'enseignement tertiaire en pourcentage du PIB sont parmi les plus élevés. Cette approche du financement de l'enseignement tertiaire reflète une vision de la société : le financement public de l'enseignement tertiaire est l'expression concrète de l'attachement de ces pays à des valeurs sociales profondément ancrées que sont l'égalité des chances et l'équité sociale. La culture de l'éducation qui prévaut dans ces pays exige des pouvoirs publics qu'ils permettent à chaque citoyen d'accéder gratuitement à l'enseignement tertiaire. Le mode actuel de financement des établissements et d'aide aux étudiants est fondé sur le principe que l'enseignement tertiaire est un droit, et non un privilège (OCDE, 2008a, chapitre 4). Toutefois, le Danemark a instauré des frais de scolarité pour les étudiants en mobilité internationale au cours des dix dernières années pour revaloriser le budget des établissements d'enseignement tertiaire. Cette solution est également à l'étude en Islande et en Suède (voir l'encadré B5.1).

### **Modèle 2 : Les pays où les frais de scolarité sont élevés et où les systèmes d'aide aux étudiants sont bien développés**

Ce deuxième profil est celui de l'Australie, du Canada, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Dans ces pays, les frais de scolarité relativement élevés dans l'enseignement tertiaire de type A peuvent constituer de sérieux obstacles financiers à l'accès à ce niveau d'enseignement, mais les étudiants peuvent prétendre à des aides publiques substantielles. Il est intéressant de constater que le taux moyen d'accès à l'enseignement tertiaire de type A (69 %) de ces pays est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE ; il est également supérieur à celui de la plupart des pays où les frais de scolarité sont peu élevés (à l'exception des pays nordiques). Les Pays-Bas et, dans une moindre mesure, le Royaume-Uni sont classés dans ce groupe depuis les réformes qu'ils ont mises en œuvre à partir de 1995, alors qu'ils appartenaient au groupe des pays du modèle 4 (voir le graphique B5.1).

Les frais de scolarité pratiqués par les établissements d'enseignement tertiaire de type A sont supérieurs à 1 500 USD dans tous ces pays. Plus de 75 % des étudiants en formation tertiaire de type A perçoivent des aides publiques (dans les quatre pays dont les données sont disponibles, à savoir en Australie, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et aux Pays-Bas) (voir les tableaux B5.1 et B5.2). Les systèmes d'aide aux étudiants sont bien développés et répondent, dans la plupart des cas, aux besoins de toute la population d'étudiants. Ainsi, la part des aides publiques dans le total des dépenses publiques au titre de l'enseignement tertiaire est supérieure à la moyenne de l'OCDE (21 %) dans quatre de ces six pays, soit en Australie (32 %), en Nouvelle-Zélande (42 %), aux Pays-Bas (29 %) et au Royaume-Uni (53 %). Cette part est proche de la moyenne de l'OCDE au Canada (17 %) et aux États-Unis (20 %) (voir le tableau B5.3). Les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A ne sont pas plus faibles dans ces pays que dans ceux des autres groupes. Les taux d'accès de l'Australie (94 %) et de

la Nouvelle-Zélande (78 %) sont même parmi les plus élevés, en partie à cause de la présence massive d'étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement tertiaire de type A. Les taux d'accès des États-Unis (70 %), des Pays-Bas (63 %) et du Royaume-Uni (61 %) sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE (60 %), selon les chiffres de 2008 (voir le tableau C2.2). Enfin, les dépenses unitaires au titre des services d'éducation dans l'enseignement tertiaire et l'impôt sur le revenu sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE en pourcentage du PIB dans tous ces pays, sauf aux Pays-Bas en ce qui concerne le niveau d'impôt sur le revenu (voir le tableau B1.1b et OCDE, 2010f).

### **Modèle 3 : Les pays où les frais de scolarité sont élevés, mais où les systèmes d'aide aux étudiants sont moins développés**

En Corée et au Japon, les frais de scolarité sont élevés, mais les systèmes d'aide aux étudiants sont moins développés que dans les deux premiers modèles. Le fardeau financier à charge des étudiants et de leur famille est considérable. Dans ces deux pays, les établissements d'enseignement tertiaire de type A facturent des frais de scolarité élevés (plus de 4 500 USD), mais relativement peu d'étudiants bénéficient d'aides publiques (on ne compte qu'un tiers de bénéficiaires d'aides publiques parmi les étudiants au Japon et les aides publiques ne représentent que 15 % du budget public de l'enseignement tertiaire en Corée). Le taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE en Corée (71 %) et inférieur à la moyenne au Japon (49 %). Au Japon, les étudiants brillants qui peinent à financer leurs études peuvent prétendre à une réduction, voire à une exemption de leurs frais d'inscription et/ou de scolarité. Le taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A inférieur à la moyenne de l'OCDE est compensé par un taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type B (où les formations sont plus courtes et plus pratiques) supérieur à la moyenne (voir l'indicateur C2). Ces deux pays comptent parmi ceux où la part de l'enseignement tertiaire dans les dépenses publiques totales est la plus faible en pourcentage du PIB (voir le tableau B4.1), ce qui explique en partie le pourcentage réduit d'étudiants bénéficiaires de prêts d'études publics. Le Japon est toutefois plus proche du modèle 2 en 2009 qu'il ne l'était en 1995 (voir le graphique B5.1) depuis une réforme visant à améliorer le système d'aide aux étudiants. Les aides publiques aux étudiants y sont désormais supérieures à la moyenne de l'OCDE et représentent 25 % des dépenses publiques totales au titre de l'enseignement tertiaire. Les dépenses par étudiant y sont également supérieures à la moyenne de l'OCDE (voir le tableau B5.3).

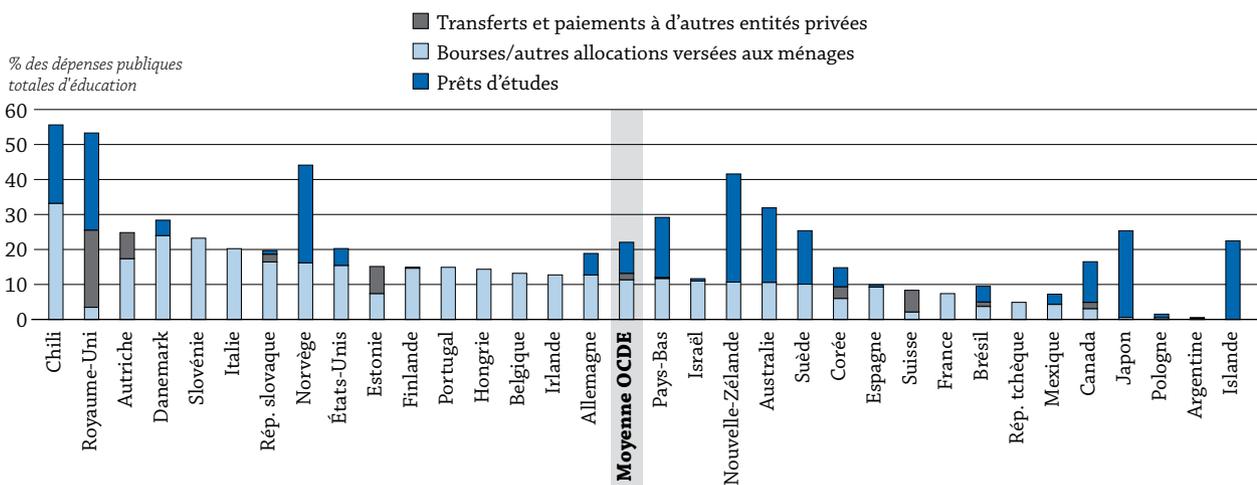
### **Modèle 4 : Les pays où les frais de scolarité sont peu élevés et où les systèmes d'aide aux étudiants sont moins développés**

Ce quatrième et dernier profil est celui de tous les autres pays européens dont les données sont disponibles (l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Portugal, la République tchèque et la Suisse) ainsi que du Mexique. Des réformes ont été mises en œuvre depuis 1995 dans certains de ces pays – surtout en Autriche et en Italie – pour accroître les frais de scolarité facturés par les établissements publics, mais les frais de scolarité peuvent être considérés comme modérés par comparaison à ceux pratiqués dans les pays relevant du deuxième ou du troisième modèle (voir le graphique B5.1 et l'encadré B5.1). Les obstacles financiers à des études tertiaires sont relativement limités dans ces pays (ils sont même inexistantes en Irlande, au Mexique et en République tchèque). Par ailleurs, les aides publiques aux étudiants y sont relativement faibles et sont en grande partie ciblées sur des groupes spécifiques. Le financement de l'enseignement tertiaire est en grande partie à la charge des pouvoirs publics et les taux de scolarisation à ce niveau d'enseignement sont généralement inférieurs à la moyenne de l'OCDE. Le taux moyen d'accès à l'enseignement tertiaire de type A (50 %) est relativement peu élevé dans ce groupe de pays ; mais il est compensé par un taux élevé d'accès à l'enseignement tertiaire de type B en Belgique. De même, les dépenses unitaires au titre de l'enseignement tertiaire de type A y sont comparativement peu élevées (voir l'indicateur B1 et le graphique B5.2). Des frais de scolarité élevés peuvent être un obstacle à la scolarisation, certes, mais le profil de ces pays montre qu'il ne suffit pas de modérer ces frais de scolarité, une mesure censée être favorable à l'accroissement des taux de scolarisation, pour améliorer l'accessibilité à l'enseignement tertiaire de type A et en rehausser la qualité.

Dans ce groupe, les frais de scolarité facturés dans les établissements publics ne passent nulle part la barre des 1 200 USD et le pourcentage d'étudiants bénéficiaires d'aides publiques est inférieur à 40 % dans tous les pays dont les données sont disponibles (voir les tableaux B5.1 et B5.2). Dans ces pays, les étudiants et leur famille peuvent prétendre à des aides de la part d'autres instances que le ministère de l'Éducation (notamment

des aides au logement, des allègements fiscaux et/ou des crédits d'impôt au titre de l'éducation), mais ces formes d'aides sont exclues de cet indicateur. En France, par exemple, les aides au logement représentent près de 90 % des bourses et allocations, et un tiers environ des étudiants en bénéficient. La Pologne se distingue des autres pays : les pouvoirs publics financent la totalité du coût des études de certains étudiants, mais laissent les autres étudiants les assumer en intégralité. En d'autres termes, le poids de la contribution privée au financement de l'enseignement tertiaire est supporté par une partie des étudiants, et non réparti entre tous (voir l'indicateur B3, OCDE, 2008b). Dans ces pays, les prêts d'études (publics ou garantis par l'État) n'existent pas ou ne sont accessibles qu'à un pourcentage peu élevé d'étudiants (voir le tableau B5.2). Le budget public et les recettes de l'impôt sur le revenu en pourcentage du PIB varient nettement plus entre les pays de ce groupe qu'entre ceux des autres groupes, mais les politiques en matière de frais de scolarité et d'aides publiques ne sont pas nécessairement les facteurs les plus déterminants dans le choix des individus de suivre ou non une formation tertiaire de type A.

**Graphique B5.3. Aides publiques au titre de l'enseignement tertiaire (2008)**  
*Aides publiques aux ménages et autres entités privées au titre de l'éducation, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation, par type d'aides*



Les pays sont classés par ordre décroissant de la part, dans les dépenses publiques totales d'éducation, des bourses et autres allocations versées aux ménages et des transferts et paiements à d'autres entités privées.

Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Tableau B5.3. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2011](http://www.oecd.org/edu/eag2011)).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932468115>

### Variation du niveau des bourses et des prêts dans les aides au financement des frais de scolarité dans les pays de l'OCDE

Dans de nombreux pays de l'OCDE se pose la question essentielle de savoir si les aides financières aux ménages doivent essentiellement revêtir la forme d'allocations ou de prêts. Les pouvoirs publics subventionnent les frais de scolarité ou de subsistance des étudiants selon différentes combinaisons de bourses et de prêts. Les partisans des prêts d'études font valoir que le budget total des aides destinées aux étudiants serait plus important et les études globalement plus accessibles si les sommes consacrées aux allocations servaient plutôt à garantir ou à subventionner des prêts. De plus, les prêts reviennent à reporter une partie du coût de l'éducation sur ceux qui bénéficient le plus de l'investissement dans l'éducation. En revanche, les adversaires des prêts d'études considèrent que ces derniers sont moins efficaces que les bourses pour encourager les jeunes de condition modeste à poursuivre des études. Ils estiment aussi que les prêts peuvent être moins productifs que prévu, en raison des diverses subventions que reçoivent les emprunteurs ou les prêteurs, et des frais de gestion qui en résultent.

Le graphique B5.3 évalue la part des dépenses publiques d'éducation consacrée aux aides aux ménages soit sous la forme de prêts, soit sous la forme d'allocations ou de bourses dans l'enseignement tertiaire. Les bourses et allocations englobent les allocations familiales et les aides spécifiques, mais pas les allègements fiscaux, qui font pourtant partie des subventions en Australie, en Belgique (Communauté flamande), au Canada, aux États-Unis, en Finlande, en France, en Hongrie, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, en République slovaque, en République tchèque et en Suisse (voir le graphique B5.3, OCDE, 2006a). Plus d'un tiers des 32 pays dont les données sont disponibles ne proposent que des bourses, des allocations et des transferts/paiements à d'autres entités privées. Les autres pays accordent aux étudiants des prêts d'études en plus des bourses et des allocations (sauf l'Islande, qui ne prévoit que des prêts d'études). Ces deux formes de subventions sont particulièrement développées en Australie, au Chili, aux États-Unis, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède. En général, les pays qui affichent le niveau le plus élevé d'aides publiques aux étudiants sont ceux qui pratiquent les prêts d'études et, dans la plupart des cas, ces pays consacrent une part de leur budget plus importante que la moyenne aux allocations et aux bourses (voir le graphique B5.3 et le tableau B5.3).

### Définitions

Les **frais de scolarité moyens facturés par les établissements publics et privés dans l'enseignement tertiaire de type A** sont indiqués non par type de cursus, mais par type d'établissement. Cet indicateur présente les frais de scolarité moyens à ce niveau d'enseignement et indique les pourcentages d'étudiants qui peuvent ou non prétendre à des bourses ou à des allocations pour financer tout ou partie de leurs frais de scolarité. Le niveau des frais de scolarité ainsi que les pourcentages d'étudiants doivent être interprétés avec prudence, car ils correspondent à des moyennes pondérées dans les principales filières d'enseignement tertiaire de type A et ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement.

Les **transferts publics aux étudiants, à leur famille et à d'autres entités privées** incluent les fonds indirectement alloués aux établissements d'enseignement, par exemple lorsqu'ils servent à financer les frais de scolarité, ainsi que les fonds sans rapport, même indirect avec les établissements d'enseignement, comme les aides destinées à financer les frais de subsistance des étudiants.

Les **aides publiques aux ménages** comprennent : *i*) les allocations et les bourses (non remboursables) ; *ii*) les prêts d'études publics (remboursables) ; *iii*) les allocations familiales ou allocations sous condition de scolarisation ; *iv*) les aides publiques en espèces ou en nature expressément destinées à couvrir les frais de logement et de transport, les frais médicaux, l'achat de manuels et de fournitures scolaires, et les dépenses afférentes aux activités sociales, récréatives et autres ; et *v*) les subventions destinées à financer les intérêts des prêts privés.

Toutefois, cet indicateur n'établit pas de distinction entre les diverses formes d'aides ou de prêts, telles que les bourses, les allocations familiales et les prestations en nature. Les pouvoirs publics peuvent également apporter un soutien aux étudiants et à leur famille par le biais d'aides au logement, d'allègements fiscaux et/ou de crédits d'impôt au titre de l'éducation. Ces types de subventions sont exclus de cet indicateur, ce qui peut donner lieu à une sous-estimation importante des aides financières accordées aux étudiants dans certains pays.

Il est également fréquent que les pouvoirs publics garantissent le remboursement des prêts accordés aux étudiants par des organismes privés. Dans certains pays de l'OCDE, cette forme d'aide indirecte est aussi importante, voire plus importante, que l'aide financière directe aux étudiants. Toutefois, par souci de comparabilité, cet indicateur ne tient compte que des transferts publics à des entités privées au titre de prêts privés (et non de la valeur totale des prêts correspondants). Des informations qualitatives permettant de mieux évaluer ce type d'aide sont néanmoins présentées dans certains tableaux.

Les **prêts d'études** sont indiqués en valeur totale afin de fournir des informations sur le niveau d'aide dont bénéficient les étudiants pendant leur formation. Le montant brut des prêts, bourses et allocations comprises, permet d'évaluer le volume d'aide dont les étudiants bénéficient pendant leur formation. Certes, les remboursements des créances et des intérêts par les emprunteurs devraient être pris en compte pour évaluer

le coût net des prêts d'études contractés auprès d'agences publiques ou privées. Toutefois, ces remboursements ne sont généralement pas effectués par les étudiants actuellement en formation, mais par ceux qui ont déjà terminés leurs études et sont exclus de cet indicateur. De plus, dans la plupart des pays, ces prêts ne sont pas remboursés aux autorités de l'éducation, qui ne peuvent donc pas utiliser ces montants pour financer d'autres dépenses d'éducation. Les indicateurs de l'OCDE incluent le montant global (brut) des bourses et prêts lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'aide financière apportée aux étudiants pendant leur formation. De plus, certains pays éprouvent des difficultés à chiffrer les prêts d'études accordés aux étudiants. Une certaine prudence s'impose donc lors de l'interprétation des données sur les prêts d'études.

### Méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2008 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2010 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3, [www.oecd.org/edu/eag2011](http://www.oecd.org/edu/eag2011)).

Les données sur les frais de scolarité facturés par les établissements d'enseignement, les aides financières aux étudiants et les réformes mises en œuvre depuis 1995 proviennent d'une enquête spéciale réalisée en 2010. Ces données se rapportent à l'année académique 2008-09. Les montants des frais de scolarité et des prêts d'étude exprimés en devise nationale ont été divisés par l'indice de pouvoir d'achat (PPA) pour le PIB afin d'obtenir leur équivalent en dollars américains (USD). Les montants des frais de scolarité et les pourcentages d'étudiants bénéficiaires doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils sont basés sur des moyennes pondérées dans les principaux cursus de l'enseignement tertiaire de type A et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement.

Les coûts publics afférents aux prêts privés garantis par les pouvoirs publics sont inclus en tant que subventions à d'autres entités privées. Contrairement aux prêts publics, seul le coût net de ces prêts est inclus.

La valeur des allègements fiscaux ou des crédits d'impôt dont bénéficient les ménages et les étudiants n'est pas incluse.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

### Références

OCDE (2006a), *Regards sur l'éducation 2006 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE.

OCDE (2008a), *OECD Reviews of Tertiary Education: Tertiary Education for the Knowledge Society*, Éditions OCDE.

OCDE (2008b), *Regards sur l'éducation 2008 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE.

OCDE (2010f), *Statistiques fiscales de l'OCDE : Volume 2010-I : Statistiques des recettes publiques*, Éditions OCDE.

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

- **Tableau B5.4. Aides publiques aux ménages et autres entités privées au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB (2008)**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932470965>

**Tableau B5.1. [1/2] Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux par les établissements d'enseignement tertiaire de type A<sup>1</sup> (année académique 2008-09)**

En équivalents USD convertis sur la base des PPA, selon le type d'établissement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

Les montants des frais de scolarité et les proportions d'étudiants correspondantes doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils résultent d'une moyenne pondérée des principaux programmes tertiaires de type A et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés constituent une bonne approximation et montrent la variation d'un pays à l'autre en ce qui concerne les frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants.

OCDE	Pourcentage d'étudiants tertiaires scolarisés à temps plein dans les établissements d'enseignement tertiaire de type A	Répartition (en %) des étudiants scolarisés à temps plein dans l'enseignement tertiaire de type A, selon le type d'établissement			Frais de scolarité annuels moyens, en USD, demandés par les établissements (aux étudiants à temps plein)			Remarques
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Australie	84	97	a	3	4 140	a	8 933	93 % des ressortissants nationaux scolarisés dans des établissements publics occupent des places subventionnées et paient en moyenne 3 817 USD de frais de scolarité (aides au titre des programmes HECS/HELP comprises). Entre 2007 et 2009, les bourses destinées aux ressortissants nationaux ont connu une augmentation sensible (~50 %) suite à des réformes gouvernementales visant à doubler d'ici 2012 le nombre de bourses du Commonwealth. Les nouvelles bourses s'adressent principalement aux étudiants dans des domaines de priorité nationale, aux étudiants devant se réorienter dans des domaines spécialisés et aux étudiants indigènes.
Autriche <sup>2</sup>	87	87	13	m	853	853	235 à 11 735	À partir du 3 <sup>e</sup> trimestre 2009, les frais de scolarité doivent être acquittés par les étudiants ressortissants nationaux ou de pays de l'UE/EEE lorsqu'ils dépassent de deux semestres la durée théorique du programme d'études, ainsi que par les étudiants ressortissants de pays non membres de l'UE/EEE (à l'exception des étudiants venant de pays en voie de développement).
Belgique (Fl.)	69	51	49	m	x(5)	545 à 618	m	Les frais de scolarité mentionnés ici correspondent aux participations minimale et maximale que les établissements peuvent demander conformément au décret en vigueur (chiffres indexés). Ils concernent les étudiants inscrits dans des programmes conduisant à un premier diplôme (licence) ou à un deuxième diplôme (mastère). Ils ne concernent pas les programmes de niveau supérieur (par exemple dans le cas d'un mastère après un premier mastère). Ces informations font référence aux étudiants non boursiers (les étudiants boursiers bénéficient de frais de scolarités réduits, consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information).
Belgique (Fr.)	m	33	67	m	599	683	m	Si les frais de scolarité demandés sont identiques dans les établissements publics et privés, la répartition des étudiants diffère entre ces derniers. La moyenne pondérée n'est donc pas identique.
Canada	66	100	m	m	3 774	x(4)	x(4)	
Chili	60	m	m	m	m	m	m	
Rép. tchèque	86	87	a	13	Pas de frais de scolarité	a	m	Dans les établissements publics, les frais de scolarité moyens sont négligeables, car seuls les étudiants dont la durée des études excède la durée normale du programme de plus d'un an (soit 4 % des étudiants environ) doivent s'en acquitter.
Danemark <sup>3</sup>	88	m	m	m	Pas de frais de scolarité	m	a	
Estonie	62	m	m	m	a	m	m	
Finlande	100	82	18	a	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	a	À l'exclusion des frais d'adhésion aux associations d'étudiants.
France	72	87	5	8	190 à 1 309	1 127 à 8 339	1 128 à 8 339	Les frais de scolarité dans les établissements publics concernent les programmes universitaires dépendant du ministère de l'Éducation.
Allemagne	87	97	3	x(2)	m	m	m	Il n'existe aucun montant moyen en termes de frais de scolarité, tant au niveau national que fédéral. Depuis 2005, les 16 Länder allemands sont libres de statuer sur la question des frais de scolarité. Des frais de scolarité ne sont demandés que dans un nombre restreint de Länder et leur montant varie entre ces derniers. Dans certains Länder, ce sont les établissements d'enseignement supérieur eux-mêmes qui sont libres de choisir l'application ou non de frais de scolarité et, le cas échéant, leur montant. La majorité des 16 Länder ne demandent pas de frais de scolarité dans le cadre de la formation initiale.
Grèce	60	m	m	m	m	m	m	
Hongrie	90	m	m	m	m	m	m	Il n'existe aucune obligation générale en termes de frais de scolarité. Toutefois, un double système est en place dans lequel une partie des étudiants de l'enseignement tertiaire peuvent étudier gratuitement grâce aux subventions de l'État, tandis que l'autre partie doit s'acquitter d'une « contribution à la formation » (le terme « frais de scolarité » n'étant pas utilisé). Le statut des étudiants est déterminé principalement lors de la procédure d'inscription et d'admission (selon le principe suivant : l'État finance le premier diplôme d'un niveau selon un quota fixé annuellement par le gouvernement). Pour l'année 2008/09, la proportion d'étudiants à temps plein subventionnés par l'État s'élevait à 75 % (contre 19 % d'étudiants à temps partiel), tandis que la proportion d'étudiants à temps plein s'acquittant d'une contribution s'établissait à 25 % (contre 81 % d'étudiants à temps partiel). Le montant de la contribution à la formation est fixé par les établissements d'enseignement supérieur, mais conformément à la réglementation actuelle, il doit être aussi élevé que la subvention accordée par l'État aux établissements d'enseignement supérieur au titre de la formation d'un étudiant dans le domaine d'études concerné.

1. Abstraction faite des bourses et allocations auxquelles les étudiants peuvent prétendre.

2. Y compris les étudiants inscrits dans des programmes de recherche de haut niveau.

3. Frais de scolarité pour l'ensemble de l'enseignement tertiaire.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2011](http://www.oecd.org/edu/eag2011)).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932470908>

B5

**Tableau B5.1. [2/2] Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux par les établissements d'enseignement tertiaire de type A<sup>1</sup> (année académique 2008-09)**

En équivalents USD convertis sur la base des PPA, selon le type d'établissement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

Les montants des frais de scolarité et les proportions d'étudiants correspondantes doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils résultent d'une moyenne pondérée des principaux programmes tertiaires de type A et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés constituent une bonne approximation et montrent la variation d'un pays à l'autre en ce qui concerne les frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants.

	Pourcentage d'étudiants tertiaires scolarisés à temps plein dans les établissements d'enseignement tertiaire de type A	Répartition (en %) des étudiants scolarisés à temps plein dans l'enseignement tertiaire de type A, selon le type d'établissement			Frais de scolarité annuels moyens, en USD, demandés par les établissements (aux étudiants à temps plein)			Remarques
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	
<b>OCDE</b>								
Islande	97	79	21	n	Pas de frais de scolarité	2 311 à 6 831	8 433 à 12 650	Des prêts étudiants subventionnés couvrant l'ensemble des frais de scolarité sont disponibles pour tous les étudiants. Il n'existe presque aucun système de bourse.
Irlande	74	97	a	3	2 800 à 10 000	a	m	Les frais de scolarité demandés par les établissements publics sont payés directement par le gouvernement uniquement pour les étudiants originaires de l'Union européenne inscrits à plein temps dans une formation de premier cycle de l'enseignement tertiaire. Environ la moitié du montant total des revenus des frais de scolarité provient des ménages (principalement pour les étudiants soit à temps partiel, soit inscrits dans une formation tertiaire de deuxième cycle, soit originaires d'un pays non membre de l'UE).
Israël	76	m	m	m	a	m	m	
Italie	98	92	a	8	1281	a	4713	Les frais de scolarité moyens annuels ne prennent pas en compte les bourses qui couvrent entièrement les frais de scolarité mais des réductions partielles des frais de scolarité ne peuvent pas être exclues.
Japon	75	25	a	75	4 602	a	7 247	À l'exclusion des frais de scolarité demandés par l'établissement pour la première année (soit en moyenne 2 398 USD).
Corée	74	24	a	76	5 315	a	9 586	Frais de scolarité uniquement pour les programmes conduisant à un premier diplôme. À l'exclusion des frais d'inscription à l'université, mais en prenant en compte les frais d'inscription complémentaires (pour services auxiliaires).
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	
Mexique	96	66	a	34	Pas de frais de scolarité	a	5 365	
Pays-Bas	100	m	a	m	1 851	a	m	
Nouvelle-Zélande	77	97	2	1	3 019	4 159	m	
Norvège	95	86	14	x(2)	Pas de frais de scolarité	n	5 641	Les frais de scolarités sont représentatifs des établissements privés de niveau CITE 5 qui sont les plus fréquents en Norvège.
Pologne	96	87	a	13	n	a	1 889 à 2 537	
Portugal <sup>3</sup>	96	m	m	m	1 233	4 991	m	
Rép. slovaque	96	96	a	4	Maximum 2 707	a	m	
Slovénie	72	96	4	n	m	m	m	Dans les établissements publics et privés subventionnés par l'État, les étudiants à temps plein inscrits dans des programmes conduisant à un premier ou à un deuxième diplôme ne paient pas de frais de scolarité, contrairement aux étudiants à temps plein inscrits dans des programmes conduisant à un troisième diplôme.
Espagne	81	87	a	13	1 038	a	m	
Suède	86	92	8	n	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	m	À l'exclusion des frais d'adhésion aux associations d'étudiants (obligatoires).
Suisse	83	99	m	1	879	m	7 262	
Turquie	69	m	m	m	m	a	m	
Royaume-Uni	87	a	100	n	a	4 840	m	Les étudiants britanniques provenant de ménages à faible revenu ont accès à des aides non remboursables et à des bourses. Des prêts servant à couvrir les frais d'inscription et de subsistance sont accessibles à tous les étudiants éligibles.
États-Unis	80	68	a	32	6 312	a	22 852	Y compris les ressortissants étrangers.
<b>Autres G20</b>								
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	
Brésil	90	m	m	m	m	a	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	
Féd. de Russie	75	m	m	m	m	a	m	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	

1. Abstraction faite des bourses et allocations auxquelles les étudiants peuvent prétendre.

2. Y compris les étudiants inscrits dans des programmes de recherche de haut niveau.

3. Frais de scolarité pour l'ensemble de l'enseignement tertiaire.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2011](http://www.oecd.org/edu/eag2011)).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932470908>

**Tableau B5.2. Répartition de l'aide financière aux étudiants et montant des frais de scolarité dans l'enseignement tertiaire de type A (année académique 2008-09)**

Calculs fondés sur des équivalents temps plein

OCDE	Répartition de l'aide financière allouée aux étudiants Pourcentage d'étudiants qui :				Répartition des bourses ou allocations concourant aux frais de scolarité Pourcentage d'étudiants qui :			
	bénéficient de prêts d'études publics uniquement	bénéficient de bourses ou d'allocations uniquement	bénéficient de prêts d'études publics ET de bourses ou d'allocations	ne bénéficient NI de prêts d'études publics NI de bourses ou d'allocations	perçoivent des bourses ou des allocations d'un montant supérieur aux frais de scolarité	perçoivent des bourses ou allocations d'un montant équivalent aux frais de scolarité	perçoivent des bourses ou des allocations permettant de couvrir partiellement les frais de scolarité	ne perçoivent NI bourse NI allocation pour honorer les frais de scolarité
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Australie <sup>1</sup>	74	1	7	19	n	n	7.3	92.7
Autriche	a	19	a	81	16.8	n	1.5	81.7
Belgique (Fl.) <sup>2</sup>	a	22	a	78	21.7	x(5)	x(5)	78.3
Belgique (Fr.)	n	17	n	83	16.9	x(5)	x(5)	83.1
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	m	m	m	m	m	m	m	m
Rép. tchèque	m	m	a	m	m	m	m	m
Danemark <sup>2</sup>	m	93	m	m	m	m	m	m
Estonie	m	m	m	m	m	m	m	m
Finlande	a	55	a	45	a	a	a	a
France <sup>2</sup>	a	28	a	72	24.0	4.0	a	72.0
Allemagne	m	m	m	m	m	m	m	m
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie	21	35	m	m	a	a	a	100.0
Islande	63	m	m	37	a	a	a	100.0
Irlande <sup>3</sup>	a	39	a	m	x(6)	85.5	m	14.5
Israël	m	m	m	m	m	m	m	m
Italie	n	18	n	82	8.2	3.1	7.0	81.7
Japon	33	1	n	67	a	a	a	100.0
Corée	m	m	m	m	a	1.8	38.8	59.5
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique <sup>2</sup>	1	12	m	87	m	m	m	m
Pays-Bas <sup>3</sup>	11	63	21	5	67.8	n	12.2	20.0
Nouvelle-Zélande	51	4	35	10	m	m	m	m
Norvège <sup>4</sup>	12	4	52	33	m	m	m	m
Pologne	m	m	m	m	m	m	m	m
Portugal	m	m	m	m	m	m	m	m
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m
Slovénie <sup>5</sup>	a	21	n	m	m	m	m	m
Espagne	n	34	n	66	23.5	3.5	10.4	62.6
Suède	n	19	50	32	a	a	a	a
Suisse	2	11	m	87	m	m	m	m
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	37	8	50	6	m	m	m	42.7
États-Unis <sup>2</sup>	12	27	38	24	m	m	m	m
<b>Autres G20</b>								
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m
Féd. de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m

1. À l'exclusion des ressortissants étrangers.

2. Répartition des étudiants dans l'ensemble de l'enseignement tertiaire (établissements universitaires publics uniquement, y compris tertiaires de type B en France).

3. Établissements publics uniquement.

4. Année de référence : année académique 2007-08.

5. La colonne 2 inclut uniquement les bourses.

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2011](http://www.oecd.org/edu/eag2011)).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932470927>

B5

**Tableau B5.3. Aides publiques aux ménages et autres entités privées, au niveau de l'enseignement tertiaire, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB (2008)**

Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et aides aux ménages et autres entités privées

	Dépenses publiques directes au titre des établissements	Aides publiques à des entités privées au titre de l'enseignement						Aides à d'autres entités privées au titre de l'enseignement, en pourcentage du PIB	
		Aides financières aux étudiants				Bourses et autres allocations versées aux ménages au titre des établissements d'enseignement	Transferts et paiements à d'autres entités privées		Total
		Bourses et autres allocations versées aux ménages	Prêts d'études	Total	Total				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
<b>OCDE</b>									
Australie	68.5	10.6	21.3	31.9	1.0	n	31.5	0.31	
Autriche	75.2	17.4	a	17.4	m	7.5	24.8	0.37	
Belgique	86.8	13.2	n	13.2	3.6	n	13.2	0.18	
Canada <sup>1</sup>	83.5	3.1	11.6	14.8	m	1.8	16.5	m	
Chili <sup>2</sup>	44.4	33.2	22.4	55.6	21.4	m	55.6	0.40	
Rép. tchèque	95.1	4.9	a	4.9	m	n	4.9	0.05	
Danemark <sup>3</sup>	71.6	24.0	4.4	28.4	n	n	28.4	0.62	
Estonie	84.9	7.4	m	7.4	m	7.7	15.1	0.17	
Finlande	85.1	14.7	n	14.7	n	0.3	14.9	0.28	
France	92.6	7.4	mw	7.4	m	a	7.4	0.09	
Allemagne	81.1	12.7	6.1	18.9	m	n	18.9	0.23	
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	
Hongrie	85.7	14.3	n	14.3	n	n	14.3	0.15	
Islande	77.5	n	22.5	22.5	a	n	22.5	0.34	
Irlande	87.3	12.7	n	12.7	1.2	n	12.7	0.17	
Israël	88.3	11.0	0.6	11.7	10.6	n	11.7	0.11	
Italie	79.8	20.2	n	20.2	7.5	n	20.2	0.17	
Japon <sup>3</sup>	74.6	0.6	24.8	25.4	m	n	25.4	0.16	
Corée	85.2	6.0	5.4	11.5	5.4	3.3	14.8	0.10	
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	
Mexique	92.8	4.3	2.9	7.2	1.5	a	7.2	0.07	
Pays-Bas	70.8	11.7	17.2	28.9	a	0.3	29.2	0.44	
Nouvelle-Zélande	58.4	10.7	30.9	41.6	m	n	41.6	0.80	
Norvège	55.9	16.2	27.9	44.1	m	n	44.1	1.28	
Pologne	98.4	0.5	1.0	1.5	m	n	1.6	0.02	
Portugal	85.1	14.9	m	14.9	m	m	14.9	0.14	
Rép. slovaque <sup>3</sup>	80.3	16.4	1.0	17.5	m	2.2	19.7	0.15	
Slovénie	76.8	23.2	n	23.2	m	n	23.2	0.28	
Espagne	90.1	9.2	0.6	9.9	2.0	n	9.9	0.11	
Suède	74.6	10.1	15.3	25.4	a	a	25.4	0.46	
Suisse	91.7	2.1	n	2.1	m	6.2	8.3	0.11	
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	
Royaume-Uni	46.7	3.5	27.7	31.2	x(4)	22.1	53.3	0.45	
États-Unis	79.7	15.5	4.8	20.3	m	m	20.3	0.26	
Moyenne OCDE	79.0	11.4	8.9	19.4	3.6	1.8	21.0	0.28	
Moyenne UE21	81.5	12.6	4.6	16.4	1.6	2.2	18.5	0.24	
<b>Autres G20</b>									
Argentine	99.5	0.4	n	0.4	m	0.1	0.5	n	
Brésil	90.5	3.7	4.5	8.2	x(2)	1.3	9.5	0.08	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	
Féd. de Russie	m	m	a	m	m	m	m	m	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	

1. Année de référence : 2007.

2. Année de référence : 2009.

3. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde).

Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2011](http://www.oecd.org/edu/eag2011)).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932470946>

